

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769
Référence : 5080-8769

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
5080-8769-1 Boiling Point Calibration Sample #3 Kit 6 x 1 ml ampoule
Utilisations non recommandées : Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Deutschland GmbH
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Allemagne
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTRAC®: +(41)- 435082011

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES	Catégorie 2
H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE	Catégorie 2
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	Catégorie 2
H361fd	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	Catégorie 2
H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques)	Catégorie 3
H304	DANGER PAR ASPIRATION	Catégorie 1
H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE	Catégorie 2

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue : Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue : 10 - 30%
Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 30 - 60%
Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité orale aiguë inconnue : 1 - 10%

Composants d'écotoxicité inconnue : Contient 46.1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.

Stockage : P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux : - pentane
- toluène
- hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6))
- octane
- n-hexane

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Dodécane	CE: 203-967-9 CAS: 112-40-3	≥10 - ≤25	Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1]
Hexadécane	CE: 208-878-9 CAS: 544-76-3	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Tétradécane	CE: 211-096-0 CAS: 629-59-4	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Décane	CE: 204-686-4 CAS: 124-18-5	≤10	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412 EUH066	-	[1]
pentane	CE: 203-692-4 CAS: 109-66-0 Index: 601-006-00-1	≤10	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	-	[1] [2]
propylbenzène	CE: 203-132-9 CAS: 103-65-1 Index: 601-024-00-X	≤5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
p-xylène	CE: 203-396-5 CAS: 106-42-3 Index: 601-022-00-9	≤5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315	ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (gaz)] = 4550 ppm	[1] [2]
toluène	CE: 203-625-9 CAS: 108-88-3 Index: 601-021-00-3	≤5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304	-	[1] [2]
2-méthylpentane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6))	CE: 203-523-4 CAS: 107-83-5 Index: 601-007-00-7	≤5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1] [2]
Butylbenzène	CE: 203-209-7 CAS: 104-51-8	≤5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2]

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

n-Heptadécane	CE: 211-108-4 CAS: 629-78-7	≤5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1]
Tridécane	CE: 211-093-4 CAS: 629-50-5	≤5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Pentadécane	CE: 211-098-1 CAS: 629-62-9	≤5	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1]
octane	CE: 203-892-1 CAS: 111-65-9 Index: 601-009-00-8	≤5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2]
heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	≤5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2]
2,4-diméthylpentane	CE: 203-548-0 CAS: 108-08-7 Index: 601-008-00-2	≤5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2]
n-hexane	CE: 203-777-6 CAS: 110-54-3 Index: 601-037-00-0	<5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361f STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	STOT RE 2, H373: C ≥ 5%	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité fœtale

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes :** Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes :** Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage :** Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inert et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques :** Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection :** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. NE PAS ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :** Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
P5c	5000 tonne	50000 tonne
E2	200 tonne	500 tonne

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Applications industrielles, Applications professionnelles.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
pentane	SUVA (Suisse, 3/2022). [pentane] VME: 600 ppm 8 heures. VME: 1800 mg/m ³ 8 heures. VLE: 1200 ppm 15 minutes. VLE: 3600 mg/m ³ 15 minutes.
p-xylène	SUVA (Suisse, 3/2022). [xylène] Absorbé par la peau. VME: 50 ppm 8 heures. VME: 220 mg/m ³ 8 heures. VLE: 100 ppm 15 minutes. VLE: 440 mg/m ³ 15 minutes.
toluène	SUVA (Suisse, 3/2022). Absorbé par la peau. VME: 50 ppm 8 heures. VME: 190 mg/m ³ 8 heures. VLE: 200 ppm 15 minutes. VLE: 760 mg/m ³ 15 minutes.
2-méthylpentane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6))	SUVA (Suisse, 3/2022). [hexane (tous les isomères sauf le n-hexane)] VME: 500 ppm 8 heures. VME: 1800 mg/m ³ 8 heures. VLE: 1000 ppm 15 minutes. VLE: 3600 mg/m ³ 15 minutes.
Butylbenzène	SUVA (Suisse, 3/2022). Absorbé par la peau. VME: 15 ppm 8 heures. VME: 84 mg/m ³ 8 heures. VLE: 30 ppm 15 minutes. VLE: 168 mg/m ³ 15 minutes.
octane	SUVA (Suisse, 3/2022). [octane] VME: 300 ppm 8 heures.

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

heptane	VME: 1400 mg/m ³ 8 heures. VLE: 600 ppm 15 minutes. VLE: 2800 mg/m ³ 15 minutes. SUVA (Suisse, 3/2022). [heptane] VME: 400 ppm 8 heures. VME: 1600 mg/m ³ 8 heures. VLE: 400 ppm 15 minutes. VLE: 1600 mg/m ³ 15 minutes.
2,4-diméthylpentane	SUVA (Suisse, 3/2022). [heptane] VME: 400 ppm 8 heures. VME: 1600 mg/m ³ 8 heures. VLE: 400 ppm 15 minutes. VLE: 1600 mg/m ³ 15 minutes.
n-hexane	SUVA (Suisse, 3/2022). Absorbé par la peau. VME: 50 ppm 8 heures. VME: 180 mg/m ³ 8 heures. VLE: 400 ppm 15 minutes. VLE: 1440 mg/m ³ 15 minutes.

Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Exposure indices
p-xylène	SUVA (Suisse, 3/2022) [xylène] VBT: 2 g/l, acides méthylhippuriques [dans l'urine]. Temps d'échantillonnage: fin de l'exposition, de la période de travail.
toluène	SUVA (Suisse, 3/2022) VBT: 2 g/g créatinine, acide hippurique [dans l'urine]. Temps d'échantillonnage: fin de l'exposition, de la période de travail; exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. VBT: 1.26 mmol/mmol créatinine, acide hippurique [dans l'urine]. Temps d'échantillonnage: fin de l'exposition, de la période de travail; exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. VBT: 0.5 mg/l, o-crésol [dans l'urine]. Temps d'échantillonnage: fin de l'exposition, de la période de travail; exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. VBT: 4.62 µmol/l, o-crésol [dans l'urine]. Temps d'échantillonnage: fin de l'exposition, de la période de travail; exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. VBT: 600 µg/l, toluène [dans le sang complet]. Temps d'échantillonnage: fin de l'exposition, de la période de travail. VBT: 6.48 µmol/l, toluène [dans le sang complet]. Temps d'échantillonnage: fin de l'exposition, de la période de travail.
n-hexane	SUVA (Suisse, 3/2022) VBT: 5 mg/l, 2,5-hexandione + 4,5-dihydroxy-2-hexanone [dans l'urine]. Temps d'échantillonnage: fin de l'exposition, de la période de travail.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
pétane	DNEL	Long terme Voie orale	214 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	214 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	432 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	643 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	3000 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	2.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
p-xylène	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	125 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	212 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
toluène	DNEL	Court terme Inhalation	260 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	260 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	442 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	442 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	8.13 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	56.5 mg/m ³	Population générale	Local
octane	DNEL	Long terme Inhalation	56.5 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	192 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	192 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	226 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	226 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	226 mg/m ³	Population générale	Systémique
octane	DNEL	Long terme Voie cutanée	384 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	384 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	384 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	608 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	699 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	699 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	773 mg/kg	Opérateurs	Systémique

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

heptane	DNEL	cutanée Long terme Inhalation	bw/jour 2035 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	149 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	149 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	300 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	447 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2085 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	5.3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	16 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	75 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidiéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection corporelle	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
Autre protection cutanée	: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide.											
Couleur	: Non disponible.											
Odeur	: Non disponible.											
Seuil olfactif	: Non disponible.											
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.											
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: >35°C											
Inflammabilité	: Non applicable.											
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Seuil minimal: 1.5% Seuil maximal: 7.6%											
Point d'éclair	: Vase clos: -57°C											
Température d'auto-inflammabilité	<table border="1"><thead><tr><th>Nom des composants</th><th>°C</th><th>Méthode</th></tr></thead><tbody><tr><td>Dodécane</td><td>200</td><td></td></tr><tr><td>Pentadécane</td><td>200</td><td></td></tr></tbody></table>			Nom des composants	°C	Méthode	Dodécane	200		Pentadécane	200	
Nom des composants	°C	Méthode										
Dodécane	200											
Pentadécane	200											
Température de décomposition	: Non disponible.											
pH	: Non disponible.											
Viscosité	: Non disponible.											
Solubilité(s)	<table border="1"><thead><tr><th>Support</th><th>Résultat</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Insoluble</td></tr></tbody></table>			Support	Résultat	Eau	Insoluble					
Support	Résultat											
Eau	Insoluble											
Miscible à l'eau	: Non.											
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable.											
Pression de vapeur	:											

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Pentane	442.84	59				
2-Méthylpentane	172.51	23		539.29	71.9	

Taux d'évaporation : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
10.5 Matières incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Dodécane	DL50 Voie cutanée	Lapin - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
Hexadécane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5266 mg/m³	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Tétradécane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	9.3 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Décane	DL50 Voie orale DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle Lapin - Mâle, Femelle Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg >5000 mg/kg >5000 mg/kg	- - -
pentane	CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie orale	Rat Rat - Mâle, Femelle	364 g/m ³ >2000 mg/kg	4 heures -
propylbenzène p-xylène	DL50 Voie orale CL50 Inhalation Gaz.	Rat Rat	6040 mg/kg 4550 ppm	- 4 heures
toluène	DL50 Voie orale CL50 Inhalation Vapeurs	Rat Rat	3910 mg/kg 49 g/m ³	- 4 heures
Tridécane	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale DL50 Voie orale	Lapin - Mâle, Femelle Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg 636 mg/kg >5000 mg/kg	- - -
Pentadécane	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
octane	CL50 Inhalation Vapeurs CL50 Inhalation Vapeurs	Rat Rat	118 g/m ³ 25260 ppm	4 heures 4 heures
heptane	DL50 Voie orale CL50 Inhalation Vapeurs	Rat Rat	>5000 mg/kg 103 g/m ³	- 4 heures
n-hexane	CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie orale	Rat Rat	48000 ppm 169.2 mg/l	4 heures 4 heures

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769	N/A	18906.2	54979.2	238.6	N/A
Tétradécane	N/A	N/A	N/A	N/A	9.3
pentane	N/A	N/A	N/A	364	N/A
propylbenzène	6040	N/A	N/A	N/A	N/A
p-xylène	3910	1100	4550	19.747	N/A
toluène	N/A	N/A	N/A	49	N/A
octane	N/A	N/A	N/A	118	N/A
heptane	N/A	N/A	N/A	103	N/A
n-hexane	15840	N/A	N/A	169.2	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
dodécane	Peau - Irritant moyen Peau - Irritant moyen	Lapin Rat	- -	24 heures 0.05 MI 96 heures 300 uL	- -
Hexadécane	Peau - Irritant puissant	Rat	-	24 heures 100 mg	-
Tétradécane	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 0.05 MI	-
toluène	Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Peau - Irritant moyen	Lapin Lapin Lapin	- - -	24 heures 2 mg 435 mg 24 heures 20 mg	- - -

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Tridécane	Peau - Irritant moyen Peau - Irritant puissant	Lapin Lapin	- -	500 mg 24 heures 0.05 MI	-
n-hexane	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	10 mg	-

Peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
pentane	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
propylbenzène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
toluène	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
2-méthylpentane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6))	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
octane	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
heptane	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
2,4-diméthylpentane	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
n-hexane	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
toluène	Catégorie 2	-	-
n-hexane	Catégorie 2	-	-

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
dodécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Hexadécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Tétradécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Décane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
pentane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
propylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
toluène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
2-méthylpentane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6))	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
n-Heptadécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Tridécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Pentadécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
octane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
heptane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
2,4-diméthylpentane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
n-hexane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement poids foetal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements poids foetal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur poids foetal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Décane	Aiguë CE50 >500000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 18 mg/l Eau douce Aiguë CL50 >500 mg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum Daphnie - Daphnia magna Poisson - Cyprinodon variegatus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures 48 heures 96 heures
propylbenzène p-xylène	Aiguë CL50 1550 µg/l Eau douce Aiguë CE50 4.73 mg/l Eau douce Aiguë CL50 2 µl/L Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né Poisson - Morone saxatilis - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures 48 heures 96 heures
toluène	Chronique NOEC 0.714 mg/l Eau douce Aiguë CE50 >433 ppm Eau de mer Aiguë CE50 11600 µg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio Algues - Skeletonema costatum Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Adulte	35 jours 96 heures 48 heures
	Aiguë CE50 6000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CL50 5500 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus kisutch - Fretin	96 heures
Butylbenzène	Chronique NOEC 0.74 mg/l Aiguë CE50 340 µg/l Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	7 jours 48 heures
heptane	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
n-hexane	Aiguë CL50 2500 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Hexadécane	OECD 306 Biodégradabilité dans l'eau de mer	28 % - Facilement - 74 jours	-	-
pentane	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	87 % - Facilement - 28 jours	-	Boues activées
p-xylène	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	98 % - Facilement - 28 jours	-	-
2-méthylpentane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6))	OECD 301C Biodégradabilité facile - Essai du MITI modifié (I)	93 à 94 % - Facilement - 28 jours	-	Boues activées
Pentadécane	OECD 306 Biodégradabilité dans l'eau de mer	74 % - Facilement - 28 jours	1 mg/l	-

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
dodécane	-	-	Facilement
Hexadécane	-	-	Facilement
Tétradécane	-	-	Facilement
Décane	-	-	Facilement
pentane	-	-	Facilement
p-xylène	-	-	Facilement
toluène	-	-	Facilement
2-méthylpentane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6))	-	-	Facilement
n-Heptadécane	-	-	Facilement
Tridécane	-	-	Facilement
Pentadécane	-	-	Facilement
octane	-	-	Facilement
heptane	-	-	Facilement
n-hexane	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
dodécane	6.98	239.88	faible
Hexadécane	8.2	5011.87	élevée
Tétradécane	8.11	-	élevée
Décane	5.86	-	élevée
pentane	3.45	171	faible
propylbenzène	3.69	-	faible
p-xylène	3.15	8.1 à 25.9	faible
toluène	2.73	90	faible
Butylbenzène	4.38	-	élevée
Tridécane	7.54	-	élevée
Pentadécane	7.71	-	élevée
octane	5.18	198.7	faible
heptane	4.66	552	élevée
2,4-diméthylpentane	3.9	-	faible
n-hexane	4	501.187	élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3295	UN3295	UN3295
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.	Hydrocarbures liquides, n.s.a.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3  	3  	3 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.

Informations complémentaires

Remarques: Quantités de minimis

ADR/RID : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Numéro d'identification du danger 30

Quantité limitée 5 L

Code tunnel (D/E)

IMDG : Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Urgences F-E, S-D

Dispositions particulières 223

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA	: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport. Limitation de quantité Avion passager et avion cargo: 60 L. Instructions d'emballage 355. Avion cargo uniquement: 220 L. Instructions d'emballage 366. Quantités limitées - Avion passager: 10 L. Instructions d'emballage Y344. Dispositions particulières A3, A324
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO	: Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom des composants	N° CAS	Statut
Toluène	108-88-3	48

Étiquette : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie
P5c
E2

Réglementations nationales

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
toluène	Limites d'exposition professionnelle - Suisse	toluène	Repro. R2F, Dev. R2D	-
n-hexane	Limites d'exposition professionnelle - Suisse	n-hexane	Repro. R2F	-

Teneur en COV : COV (p/p) : 33.5%

Réglementations internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie	: Indéterminé.
Canada	: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération de Russie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire du Japon (ISHL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
République de Corée	: Indéterminé.
Taiwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	: Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

↗ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
N/A = Non disponible
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = concentration prédictive sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essai
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Repr. 2, H361fd	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

RUBRIQUE 16: Autres informations

Flam. Liq. 3 Repr. 2 Skin Irrit. 2 STOT RE 2 STOT SE 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
--	---

Date d'édition/ Date de révision : 26/04/2023

Date de la précédente édition : 21/03/2022

Version : 7

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.